



UNION SCHWEIZERISCHER KURZWELLEN-AMATEURE
 UNION DES AMATEURS SUISSES D'ONDES COURTES
 UNIONE RADIOAMATORI DI ONDE CORTE SVIZZERI
 UNION DALS AMATURS SVIZZERS D'UNDAS CURTAS
 UNION OF SWISS SHORT WAVE AMATEURS

Member of the International Amateur Union (IARU)

Proposition du comité de l'USKA :

Complément des statuts de l'USKA et des sections avec des dispositions relatives à la protection des données.

Conformément à la décision de l'AD (Assemblée des Délégués) 2025, le comité propose de compléter les statuts de l'USKA sous le point «Généralités» comme suit:

3. Protection des données (nouveau)

Le traitement par l'USKA des données personnelles de ses membres est réglée par la déclaration de protection des données distincte. Les données de base sont stockées chez un prestataire externe. Celui-ci est tenu de respecter les dispositions de l'USKA en matière de protection des données.

L'association USKA et les sections sont autorisées, dans le cadre de leurs tâches statutaires, à échanger entre elles les données personnelles des membres de l'USKA, dans la mesure où cela est nécessaire à l'accomplissement des activités associatives communes et compatible avec la finalité de la collecte initiale des données. La base de référence est la déclaration de protection des données de l'USKA en vigueur.

Les sections de l'USKA sont invitées à compléter leurs statuts, par analogie, dans un délai de 3 ans avec les dispositions suivantes relatives à la protection des données :

«La section et l'association USKA peuvent échanger les données personnelles des membres appartenant à la fois à la section et à l'USKA, dans le cadre de l'accomplissement des tâches statutaires. La base de référence est la déclaration de protection des données de l'USKA en vigueur.»